

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2009

L'an deux mil neuf, le lundi 19 octobre à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de GRAINVILLE sur ODON, en séance publique, sous la présidence de Roger ENTFELLNER, Maire de GRAINVILLE SUR ODON.

Membres présents : Roger ENTFELLNER - Patrick DENOYELLE – Alain FOURE – Emmanuel MAURICE - Dominique BASSET - Laure MARIE - Nicole CALVET - Annette BLAIS - Jean-Luc FAVREL - Emmanuel BOULON.

Membres absents : Didier DEGUETTE (excusé) -Tania LOGEAIS - Sébastien GUERARD - Serge PELLARD (excusé) - Sylvain GERVAIS (excusé)

Le conseil municipal est composé de 15 membres en exercice, 10 sont présents.

Le conseil municipal a choisi à l'unanimité pour secrétaire de séance : Emmanuel MAURICE
Monsieur ENTFELLNER, Maire, ouvre la séance du jour et soumet au conseil municipal, le procès verbal de la réunion du 14 septembre 2009. Aucune remarque n'ayant été formulée, il est approuvé à l'unanimité.

Convention ATESAT 2010-2012

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur une nouvelle convention ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire) à compter du 1^{er} janvier 2010 pour les années 2010-2011-2012.

Le montant de la cotisation pour l'année 2010 s'élève à 287.72 € ce qui correspond :

➤ FORFAIT DE BASE :	261.56 €
➤ MISSIONS COMPLEMENTAIRES :	
1. Assistance à l'élaboration d'un diagnostic de sécurité routière :	13.08 €
2. Gestion du tableau de classement :	<u>13.08 €</u>
TOTAL ANNUEL :	287.72 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

Décision modificative budgétaire

Inscription budgétaire au compte 165 : remboursement de la caution.

Le locataire de la rue de la 15^e division écossaise ayant donné son congé, la caution doit lui être restituée. Il convient d'inscrire au compte 165 la somme de 400 €.

Objet : Contrat de location

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du départ du locataire de l'appartement sis 1, rue de la 15^e division écossaise au 31 octobre 2009.

Il demande au conseil de l'autoriser à signer un nouveau contrat de location avec un nouveau locataire.

La convention prend effet à compter du 1^{er} novembre 2009. Elle sera renouvelée chaque année, par tacite reconduction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention

Questions diverses

Raccordement en gaz des bâtiments communaux

Offre de raccordement avec engagement de consommation :

- Ecole : 313,45 € TTC
- Mairie : 313,45 € TTC
- Presbytère : 313,45 € TTC
- Pavillon CCAS : 313,45 € TTC

Offre de raccordement sans engagement de consommation :

- Salle de la 15^e division écossaise : 618,33 € TTC

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal, lève la séance. .

Fait et délibéré en séance

Le 19 octobre 2009

Le Maire

Roger ENTFELLNER